

Retraites dans la Fonction publique: quand les experts mentent!

COMMUNIQUÉ — MONTREUIL > 22 FÉVRIER 2023

Les médias en raffolent: les experts.

Présentés comme de fins connaisseurs des dossiers et comme habités par une forme de pureté objective, ils sont censés éclairer les débats de leur savoir et de leur neutralité.

On observera que plusieurs d'entre eux, toujours les mêmes, trônent en quasi-permanence sur les chaînes d'info et les radios.

Non seulement ce cercle restreint relève d'une conception du pluralisme et du débat démocratique pour le moins biaisé mais, de surcroît, ces experts – qui, à quelques nuances près, partagent les mêmes conceptions libérales – ne sont pas avares de contre-vérités.

Dernièrement, à propos des enjeux sur la retraite, l'un d'eux s'est fendu d'une affirmation fallacieuse.

Si nous nous autorisons à relever celle-ci parmi le florilège de celles déversées à profusion, c'est qu'elle concerne directement la Fonction publique.

C'est sur France Inter, le 15 février dernier, que Dominique Seux, chroniqueur et directeur délégué du journal Les Échos, a consacré son propos au Régime additionnel de la Fonction publique (RAFP).

Il a d'abord rappelé rapidement qu'il s'agit d'un régime obligatoire par capitalisation puis a donné quelques chiffres, dont la rente moyenne qui s'élève à 380 euros annuels. Ensuite, il a précisé que **toutes les organisations syndicales** siégeaient au Conseil d'administration de l'établissement chargé de la gestion du fonds de pension et qu'« *elles n'avaient aucune hostilité à cette capitalisation* ».

Si la CGT siège bien au Conseil d'administration dans le but d'exercer la plus grande vigilance possible sur l'utilisation des cotisations sociales prélevées, son hostilité au système même du RAFP est constante et sans ambiguïté.

Ainsi, à la suite du décret portant sa création en juin 2004 – auquel notre organisation s'était opposée – la CGT avait écrit dès juillet: « Avec la création du RAFP, le gouvernement et les organisations qui l'ont approuvé ont créé plusieurs précédents extrêmement dangereux. »

Et pour s'en tenir à deux illustrations, dans le mémorandum remis à la ministre en charge de la Fonction publique en juillet 2012, le document spécifie : « la CGT s'oppose au principe de la capitalisation... et demande la mise en extinction du RAFP, les droits déjà acquis étant préservés. »

Approximations, contre-vérités et partis pris idéologiques semblent bien être les domaines de prédilection de nos pseudo-experts!

Sur le fond, la grande déception de nombreux acteurs dont Dominique Seux, c'est que le RAFP est un échec, ce que le COR a confirmé en novembre dernier. Son taux de remplacement, aux environs de 16 %, est très faible et les fonctionnaires ne retrouvent pas la totalité de leurs cotisations dans les prestations qu'ils perçoivent. **En clair, ils cotisent à perte!**

Pour la CGT, la sortie de la capitalisation est nécessaire et la plupart des primes devraient être soumises à cotisations et prises en compte dans le calcul de la retraite, comme c'est le cas pour le reste du monde du travail.

Ces experts ne sont pas avares de contrevérités